

PROJET EOLIEN DES SIX COMMUNES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 17 DECEMBRE 2020, PAR VISIOCONFERENCE



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Siemens Gamesa)

Synthèse de la réunion

Cette réunion du groupe de travail était prévue en salle des fêtes de Roffey. La Préfecture de l'Yonne ne nous a pas donné son accord pour la tenue de cette réunion en présentiel étant donné les conditions sanitaires dû au COVID-19. Le choix a été fait de maintenir la réunion et de la réaliser en visioconférence.

Les participants

21 participants du groupe de travail, élus municipaux, et la société Siemens Gamesa accompagnée de Quelia (qui a animé la réunion de travail) étaient présents (cf. page 3 la liste des participants).

La réunion s'est tenue exceptionnellement en visioconférence.

Présentation du projet au pôle EnR de l'Yonne

Le 8 décembre 2020, Siemens Gamesa a présenté les réflexions d'implantation des éoliennes aux services de l'État qui instruiront le futur dossier de demande d'autorisation environnementale.

Les Maires des 6 communes ont été invités à ce pôle EnR, plusieurs y ont participé.

Implantation définie pour le parc éolien des Six Communes

Compte-tenu :

- des contraintes techniques, et des enjeux écologiques et paysagers
- des recommandations des services de l'État (Pôle EnR)
- des apports de la concertation (ateliers 1 et 2)

Siemens Gamesa propose l'implantation de 10 éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pâle, ayant une puissance unitaire de 6,2 MW, en deux lignes selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest, soit un parc d'une puissance totale de 62 MW.

Intégration paysagère du parc éolien

Les participants confirment que le projet de parc éolien tel que proposé par Siemens Gamesa prend en compte leurs attentes et les apports de la concertation.

Plusieurs demandes de photomontages ont été émises (dont certains sont déjà prévus, mais non encore réalisés, par Siemens Gamesa) :

- depuis les communes de : Marolles-sous-Lignièrès, Lignièrès, Flogny-la-Chapelle, toutes les communes limitrophes
- sur la D905 entre Cheney et Tronchoy
- sur la D905, sur la route de Lézines, en direction de Tonnerre à la sortie de la forêt, en haut de la descente vers le rond-point qui dessert également la D965 : vérifier la localisation exacte du photomontage déjà prévu à cet endroit

Information aux habitants des communes concernées

- mise en ligne sur le site internet du projet des photomontages et de la carte d'implantation présentés le 17 décembre 2020, avec la localisation du mât de mesure
- courrier d'information sur le projet aux conseils municipaux des communes limitrophes (Dyé, Collan, Serrigny, Tonnerre, Dannemoine, Cheney, Tronchoy, Marolles-sous-Lignièrès et Flogny-la-Chapelle), aux autres communes du périmètre d'Enquête Publique (Carisey, Lignièrès, Molosmes, Viviers, Béru, Fleys, Chablis, Fontenay-près-Chablis, Maligny, Méré), et à la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Suite à la réunion de travail n°3 et à des échanges, début janvier de Siemens Gamesa avec les Maires des 6 communes, un calendrier précis des actions d'information et de dialogue a été déterminé :

- distribution de la lettre d'information (y compris à Tronchoy, Cheney et Dannemoine), une semaine avant l'information au public, incluant un témoignage des Maires des 6 communes
- 29 janvier : présentation du projet en visioconférence
- 30 janvier : information au public en salle des fêtes de Vézines
- mise à disposition de photomontages et cartes, dans les mairies des 6 communes et de Tronchoy, Cheney et Dannemoine, pour consultation aux horaires d'ouverture des mairies
- présentation du projet aux conseils municipaux (à envisager avec chaque commune concernée)

Calendrier

Printemps 2021 : dépôt prévu du dossier de demande d'autorisation environnementale à la préfecture.

<u>SYNTHESE DE LA REUNION</u>	1
<u>LES PARTICIPANTS</u>	3
<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>AVANCEMENT DU PROJET</u>	4
<u>RESULTATS D'ETUDES, APPORTS DE LA CONCERTATION, RECOMMANDATIONS ET GABARIT DES EOLIENNES</u>	5
➤ RAPPEL : LA ZONE D'ETUDE INITIALE	5
➤ ÉTUDE ECOLOGIQUE.....	5
➤ ÉTUDE PAYSAGERE.....	6
➤ APPORTS DE LA CONCERTATION	6
➤ LES RECOMMANDATIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT	6
➤ COMPARAISON DES EOLIENNES DE 180 ET 200 METRES.....	7
<u>L'IMPLANTATION DEFINIE : 10 EOLIENNES EN DEUX LIGNES PARALLELES</u>	8
➤ UNE IMPLANTATION DE 10 EOLIENNES	8
➤ INSERTION PAYSAGERE, PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES	8
➤ INTEGRATION PAYSAGERE, REMARQUES GENERALES.....	12
<u>INFORMATION ET DIALOGUE A VENIR</u>	12
➤ LETTRE D'INFORMATION N°3.....	13
➤ RENCONTRES D'INFORMATION.....	13
➤ PRESENTATION AUX CONSEILS MUNICIPAUX	14
➤ AUTRES MOYENS D'INFORMATION	14
➤ CALENDRIER.....	15
<u>CONCLUSION</u>	15

Les participants

Ont participé à la réunion de travail, 21 personnes :

Commune de Bernouil

Dominique FOURNILLON, Maire
Gilles VAUGEOIS, Maire-adjoint

Commune de Cheney

Marc CALONNE, Maire

Commune de Dannemoine

Dominique MENTREL, Maire
Éric KLOETZLEN, Maire-adjoint

Commune de Junay

Dominique PROT, Maire
Ludovic LHOMME, Maire-Adjoint

Commune de Roffey

Rémi GAUTHERON, Maire
Alain FROISSARD, Conseiller municipal

Commune de Tissey

Thomas LEVOY, Maire

Commune de Tronchoy

Jacques TRIBUT, Maire

Commune de Vézannes

Régis LHOMME, Maire
Laurent SEURAT, Maire-adjoint

Commune de Vézennes

Micheline BORGHI, Maire
Marie PAULMIER, Conseillère municipale

Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Régis LHOMME, Vice-président

Exploitant agricole

Gilles FORGEOT, Bernouil

Siemens Gamesa

Lauriane PETITDEMANGE, Chef de projet
Marie-Hélène CHARBONNEAU, Chef de projet
Léna DUMONTET, Responsable communication

Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Siemens Gamesa ont animé la réunion et rédigé ce compte-rendu.

Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment ou pour des raisons techniques :

Alain LAUGELLOT, Exploitant agricole à Bernouil
Gilles FORGEOT, Exploitant-agricole à Bernouil

Autres organismes invités (non-présents)

Par ailleurs, ont été invités les organismes suivants.

Les acteurs touristiques :

- Office de tourisme – Escale en Tonnerrois
- Les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes des six communes ou proches de la zone d'étude :
 - o Le Clos du Trait (Roffey)
 - o Les Pierries (Vézannes)
 - o Saint-Nicolas (Vézennes)
 - o La Diligence (Vézannes)
 - o L'Anoline (Junay)
 - o L'Essilune (Vézannes)
 - o Le Verger (Collan)
 - o La Ferme du Roy (Bernouil)

Le secteur agricole :

- autres représentants des domaines viticoles proches :
 - o Domaine Clément (Tonnerre)
 - o Ferme de l'Hermitage (Tonnerre)

La LPO de l'Yonne

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Siemens Gamesa (diapositives ci-après).

Introduction

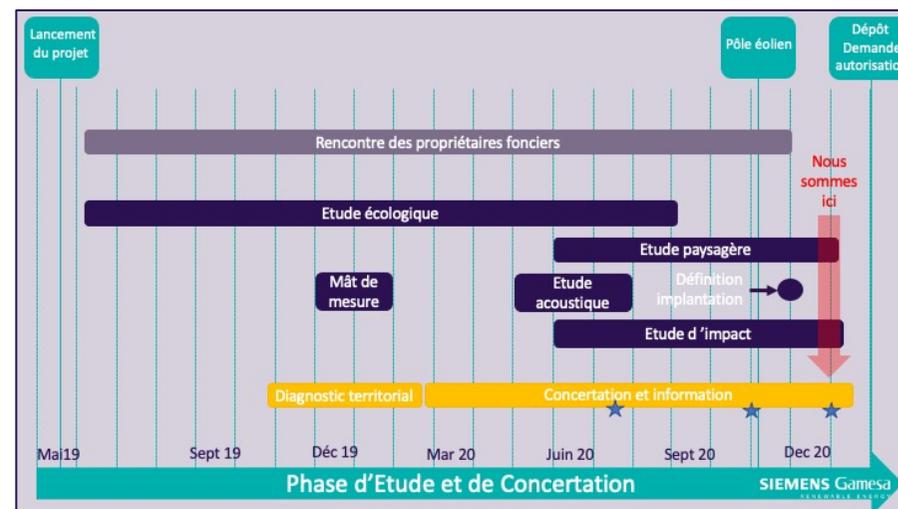
Constant DELATTE, Quelia, présente l'ordre du jour de la réunion qui fait suite aux réunions de travail n°1 et 2 des 16 juillet et 22 octobre 2020 :

- dispositif d'information et de dialogue
- avancement et rappel du projet éolien des Six Communes
- apports de la concertation
- recommandations des services de l'État
- implantation et gabarit retenus
- intégration paysagère des éoliens : présentation des photomontages
- prochaines étapes

M. DELATTE, présente la liste des invités au groupe de travail.

<p>Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne</p> <p>Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> o Vézannes o Tissey o Junay o Vézannes o Roffey o Bernouil o Dannemoine o Cheney o Tronchoy 	<p>Représentants des propriétaires et exploitants agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> o Céréalière de Bernouil <p>Représentants des domaines viticoles proches</p> <ul style="list-style-type: none"> o Domaine Fournillon (Bernouil) o Domaine Clément (Tonnerre) o Ferme de l'Hermitage (Tonnerre)
<p>Les acteurs touristiques</p> <p>Office de tourisme - Escala en Tonnerrois</p> <p>Propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le Clos du Trait (Roffey) o Saint-Nicolas (Vézannes) o L'Anoline (Junay) o Le Verger (Colian) o Les Pierries (Vézannes) o La Diligence (Vézannes) o L'Essilune (Vézannes) o La Ferme du Roy (Bernouil) 	<p>Association environnementale</p> <p>Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne - LPO</p>

Avancement du projet



M. DELATTE précise que les étoiles bleues représentent les réunions de travail. Mme PETITDEMANGE ajoute que la prochaine étape importante est le dépôt d'autorisation environnementale, qui constitue le travail de conclusion de toutes les études réalisées, et qui inclut l'étude d'impact. Le dépôt des demandes auprès des services de l'État est prévu au printemps 2021.

M. DELATTE présente les moyens d'information et de dialogue mis en place jusqu'à présent, en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Information	Dialogue
<p>Décembre 2019 - Site internet</p> <p>Décembre 2019 - Distribution d'une lettre d'information aux habitants</p> <p>Juillet 2020 - Courriel d'information aux communes voisines</p> <p>Septembre 2020 - Mise à jour du site internet</p> <p>Octobre 2020 - Distribution d'une nouvelle lettre d'information aux habitants et envoi d'exemplaires aux communes limitrophes</p>	<p>Février et mars 2019 - Rencontres des élus</p> <p>Depuis juillet 2019 - Echanges avec les propriétaires et exploitants agricoles</p> <p>Septembre à novembre 2019 - Rencontres des acteurs locaux</p> <p>Décembre 2019 - Formulaire de contact sur le site internet</p> <p>Juillet 2020 - Groupe de travail n°1</p> <p>Septembre 2020 – Mise à jour du site internet</p> <p>Octobre 2020 – Distribution de la lettre d'info n°2</p> <p>Octobre 2020 – Groupe de travail n°2</p> <p>Novembre 2020 – échange avec la LPO - 89</p> <p>Décembre 2020 – Pôle Energies Renouvelables avec les services de l'Etat</p> <p>Décembre 2020 – Groupe de travail n°3</p>
<p>À venir</p> <p>Début 2021 – Lettre d'info n°3</p> <p>Permanence d'information</p> <p>Echanges avec les élus</p>	

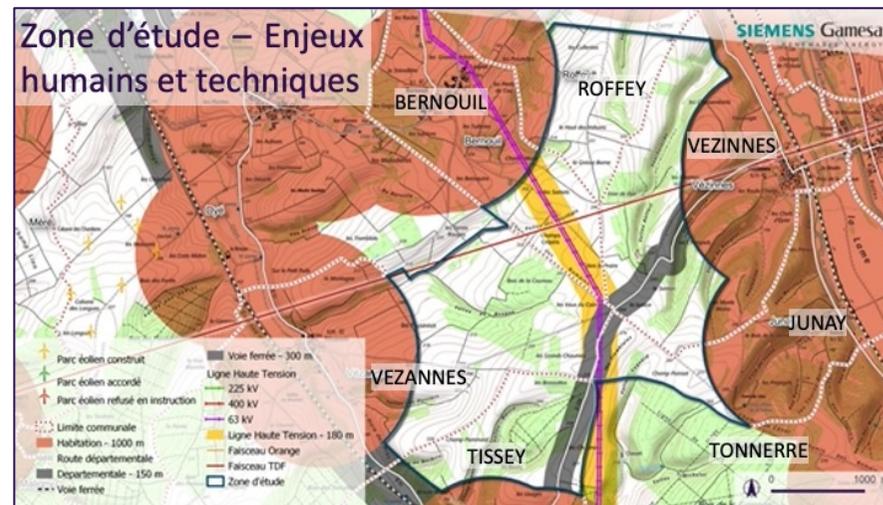
Échanges avec la LPO et présentation au pôle EnR

Depuis le dernier atelier, Laurianne PETITDEMANGE a indiqué avoir pu échanger avec la LPO Yonne qui a été conviée à cette réunion de travail. Siemens Gamesa a également participé à un pôle EnR pour présenter le projet éolien des Six Communes aux services de l'État et à des représentants élus du territoire. Les Maires des 6 communes étaient invités à ce pôle EnR.

Résultats d'études, apports de la concertation, recommandations et gabarit des éoliennes

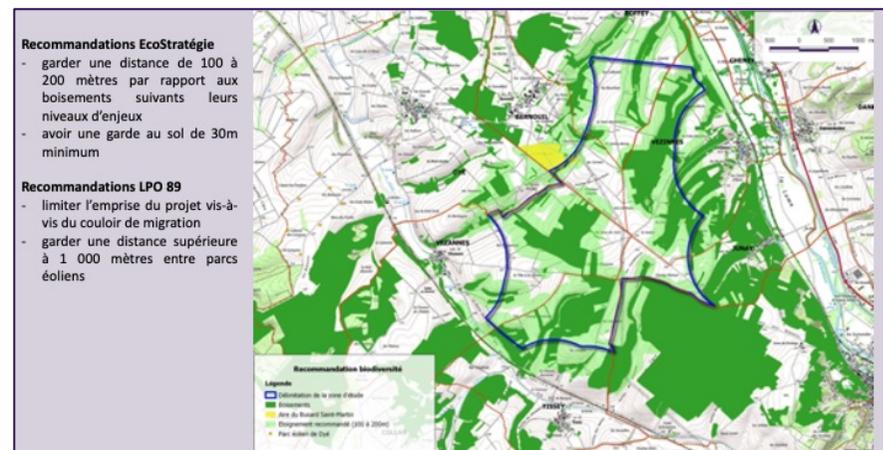
➤ Rappel : la zone d'étude initiale

Mme PETITDEMANGE présente la zone d'étude initiale.



➤ Étude écologique

Mme PETITDEMANGE rappelle les principales recommandations d'implantation pour prendre en compte les enjeux écologiques.

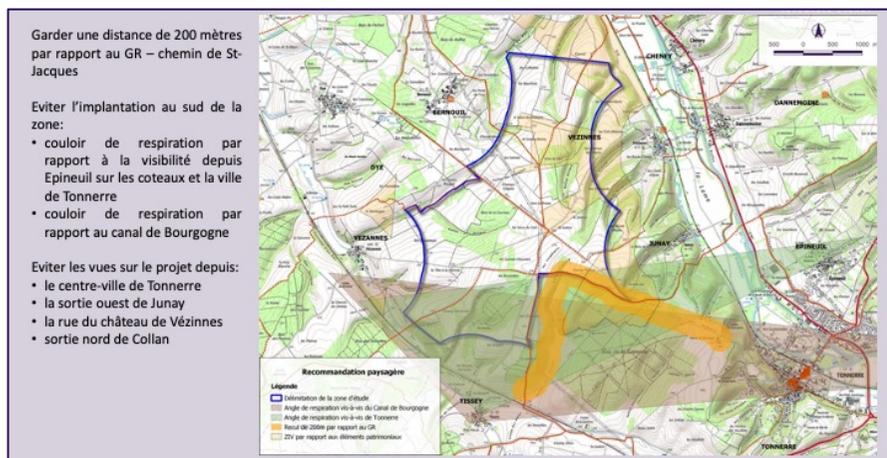


Les échanges avec la LPO ont confirmé la présence d'un large couloir de migration des grues cendrées (100 km de largeur, du nord-est au

sud-ouest). En plus des recommandations présentées, Siemens Gamesa échange avec la LPO pour mettre en place un protocole de prévention pour les grues cendrées pendant les périodes de migration.

➤ Étude paysagère

Mme PETITDEMANGE présente les principales recommandations d'implantation pour prendre en compte les enjeux paysagers.



Mme PETITDEMANGE ajoute qu'une faille géologique est présente sur le territoire. Non visible sur le terrain, cette faille est répertoriée sur les cartes géologiques. Liée au caractère karstique de la zone, elle draine les eaux souterraines.

➤ Apports de la concertation

Mme PETITDEMANGE présente les différents apports de la concertation, lors des deux réunions de travail, au projet éolien.

Atelier 1:

- Importance **d'intégrer au groupe de travail certaines communes limitrophes** de la Vallée de l'Armançon et la LPO-89.
- Prise en compte des **caractéristiques techniques** du territoire (captage d'eau)
- Importance des **points de vue sensible** de votre territoire (St-Florentin, Epineuil, château des Stuarts, château de Maulnes, les bourgs proches, notamment Bernouil)

Atelier 2:

- Privilégier un parc **avec des éoliennes de 200 mètres** en bout de pale, plus puissantes que les 180 mètres
- Projet équilibré avec **un nombre d'éoliennes raisonnable** par rapport au nombre potentiel maximum (16 / 14 éoliennes)
- Privilégier **l'alignement des éoliennes**
- Réaliser des photomontages pour évaluer **l'impact visuel** depuis les lieux de vies et la **perception des différentes hauteurs**

M. DELATTE ajoute que les élus municipaux, lors de la réunion n°2, ont affirmé l'exigence de voir un projet équilibré qui soit recevable par l'administration. A cet effet, il est précisé que le potentiel maximum de 16 éoliennes sur la zone d'étude n'a pas été retenu par Siemens Gamesa.

➤ Les recommandations des services de l'État

Mme PETITDEMANGE présente les recommandations des services de l'État qui ont fait suite à la présentation du projet au pôle EnR.

Paysage:

- Prise en compte de **points particuliers** dans l'Aire d'étude (Abbaye de Pontigny, Saint-Florentin, Maulnes)
- Prise en compte des **parcs éoliens déposés** sur Vézannes et Collan-Serrigny dans l'étude des effets cumulés

Ecologie:

- Réaliser une étude comportementale du **Busard Saint-Martin**. Proposer des Mesures ERC en adéquation et qui pourront être réalisées concrètement.
- Réaliser une **étude de compensation agricole** (surface impactée supérieure à 1ha)

Concertation/ information:

- Informer les **communes limitrophes** du projet
- **Aller vers** la population pour informer du projet

Mme PETITDEMANGE précise que les compensations agricoles concernent les surfaces impactées pendant toute la durée de l'exploitation (environ 0,3 ha par éolienne), pour un minimum d'1 ha pour l'ensemble du parc (exigence spécifique au Département de l'Yonne, le seuil national est fixé à un minimum de 5 ha impactés). M. LEVOY demande à ce que la Chambre d'agriculture soit informée, car il estime que les terres sur le plateau sont à faible potentiel agricole. Mme PETITDEMANGE explique que c'est justement ce que pourra déterminer l'étude de compensation agricole.

M. LEVOY, qui était présent au pôle EnR, estime que les services de l'État sont stricts pour certaines études, et qu'ils maintiennent un même niveau d'exigence, notamment pour les enjeux paysagers, avec des questions similaires qui reviennent pour chaque projet dans le département.

M. LHOMME, qui a également participé à plusieurs réunions de ce pôle EnR, estime que les services de l'État et la Sous-préfète n'ont pas trop adhéré au projet et se sont montrés assez exigeants, et peu favorables à un dépôt en janvier 2021.

Mme PETITDEMANGE indique qu'en effet la DREAL n'a pas montré d'enthousiasme pour un dépôt en janvier 2021. Elle rappelle avoir fait une demande de présentation au pôle EnR dès septembre 2020, pour une réunion finalement fixée en décembre. Cela montre la difficulté qu'il peut y avoir à informer en amont des projets, tout en ayant besoin d'éléments concrets (implantations réalistes) pour permettre des échanges constructifs.

➤ Comparaison des éoliennes de 180 et 200 mètres

Mme PETITDEMANGE présente deux photomontages (à la sortie de Bernouil, à 1 km de l'éolienne la plus proche) réalisés avec des éoliennes de 180 mètres et de 200 mètres de hauteur en bout de pale.



Pour les deux gabarits d'éoliennes, la hauteur du mât est très similaire, la différence est plus marquée pour la longueur des pales :

- éolienne de 180 mètres : mât de 114 mètres de hauteur et longueur des pales de 66 mètres
- éolienne de 200 mètres : mât de 115 mètres de hauteur et longueur des pales de 85 mètres

Les deux gabarits d'éoliennes respectent une distance entre le bout de pales et le sol de 30 mètres (garde au sol).

Les participants conviennent de la faible différence visuelle entre les deux gabarits d'éoliennes, l'impact visuel des éoliennes de 200 mètres est quasiment similaire aux éoliennes de 180 mètres de hauteur.

Question : *Quelle est la différence sur les fondations entre les deux gabarits d'éoliennes ?*

Réponse : Mme PETITDEMANGE explique que la taille du mât et du rotor doit logiquement impacter la taille des fondations et propose d'apporter des éléments précis de réponse a posteriori.

Mme CHARBONNEAU ajoute que les plateformes (temporaires) pour l'assemblage des éoliennes sur place seront logiquement plus grandes

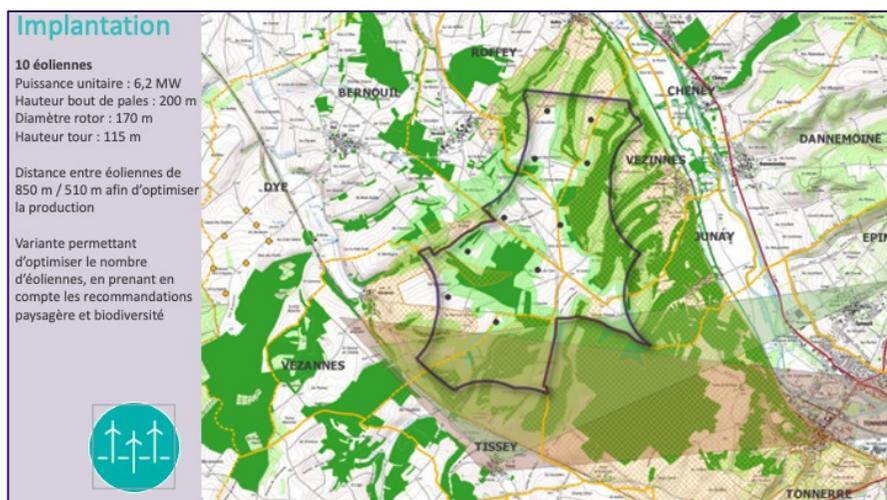
Projet éolien des Six Communes – Compte-rendu de la réunion de travail pour les éoliennes de 200 mètres, afin de pouvoir accueillir les pales sensiblement plus grandes.

17 décembre 2020

L'implantation définie : 10 éoliennes en deux lignes parallèles

➤ Une implantation de 10 éoliennes

Mme PETITDEMANGE présente l'implantation définie : 10 éoliennes en 2 lignes de 5 éoliennes pour une puissance installée totale de 62 MW.

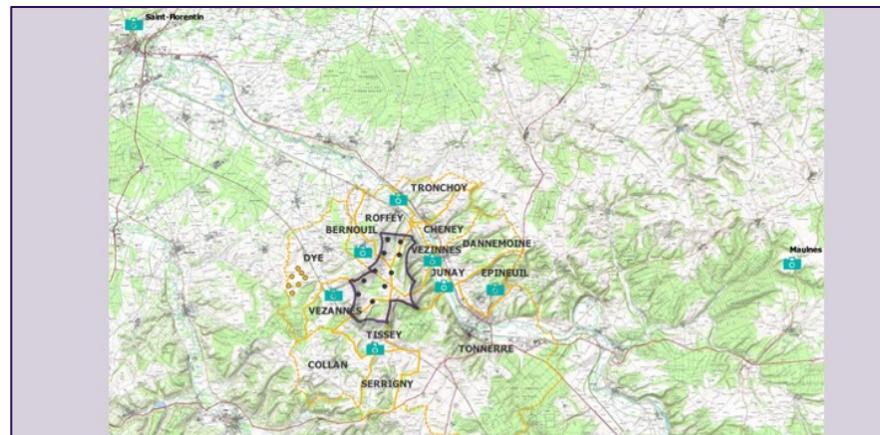


Un participant demande à ce que le mât de mesure soit ajouté sur la carte d'implantation¹, car ce mât, actuellement visible par tous, est un bon point de repère pour situer le parc éolien.

¹ Suite à cette demande, le mât a été inséré sur la carte d'implantation mise en ligne sur le site internet : <http://eolien-sixcommunes.com/le-projet/>

➤ Insertion paysagère, présentation des photomontages

Mme PETITDEMANGE présente la carte avec les différents points de vue depuis lesquels ont été réalisés les photomontages.



Les photomontages sont des clichés réalisés à 1 mètre 20 du sol, avec un angle de 120° sur lesquels sont ajoutées les éoliennes. Mme PETITDEMANGE précise que les éoliennes sont, en général, plus visibles sur les photomontages qu'en réalité.

Note importante : les photomontages ci-après sont présentés dans le format de ce compte-rendu pour en faciliter la lecture, mais ils ne permettent pas de se rendre compte de l'impact paysager, pour cela il faut privilégier de consulter le site internet :

<http://eolien-sixcommunes.com/>

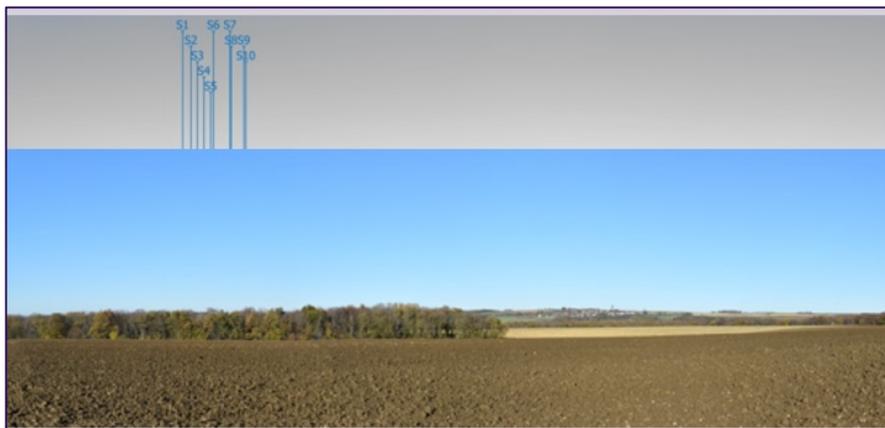
Photomontage depuis Saint-Florentin



à 19 km de l'éolienne la plus proche

Depuis le haut de la Commune de Saint-Florentin, avec vue sur son église et son clocher, avec une météo hivernale. Le Parc des Six communes se distingue (sur l'horizon à gauche). Les éoliennes du parc de Dyé, également dans le panorama, sont très peu visibles.

Photomontage depuis Maulnes



à 22 km de l'éolienne la plus proche

Malgré la volonté de Siemens Gamesa de réaliser ce photomontage depuis la terrasse du Château de Maulnes, cela n'a pour le moment pas été possible pour cause de rénovation du château. Le photomontage est réalisé depuis le sol devant le château. Les éoliennes sont en bonne partie masquées par le relief, les boisements et la distance. On peut apercevoir le bout des pales. Les éoliennes seront certainement plus visibles depuis la terrasse du château. Siemens Gamesa se rapproche du gestionnaire du château pour réaliser un photomontage représentatif de la vue que les visiteurs auront.

Photomontage depuis Épineuil



à 6 km de l'éolienne la plus proche

Mme PETITDEMANGE explique qu'il y a une vue schématique et une vue réelle des éoliennes. On perçoit les éoliennes les plus au sud du futur parc éolien. Il y a un couloir de respiration conséquent entre la ville de Tonnerre (sur la gauche) et les éoliennes (sur la droite). Les éoliennes et la ville de Tonnerre ne sont pas visibles dans le même champ de vision.

Photomontage depuis Roffey – Vallée de l'Armançon



à 2 km de l'éolienne la plus proche

Toutes les éoliennes sont visibles mais pas dans leur totalité. L'emprise du projet dans le panorama est réduite grâce à la disposition des éoliennes en 2 lignes.

Un participant estime que l'emprise du futur parc des Six Communes est plus importante que celle du parc de Dyé, surtout lorsqu'on ne se placera pas dans l'alignement des éoliennes des Six Communes.

Mme PETITDEMANGE précise que ce photomontage n'a pas été réalisé précisément dans l'alignement des éoliennes des Six Communes (il ne s'agit donc pas du point de vue avec le moins d'emprise visuelle du futur parc éolien), et que par ailleurs les éoliennes ne sont pas parfaitement alignées mais légèrement en quinconce.

Photomontage à Vézennes



entre 2 et 2,5 km de l'éolienne la plus proche

En arrivant sur Vézennes, les éoliennes sont peu visibles. On aperçoit les rotors de certaines éoliennes. Il n'y a néanmoins pas de risque de covisibilité avec le Château des Stuart.

Question : *Les éoliennes seront-elles plus visibles à l'intérieur du village ?*

Réponse : Non car avec l'urbanisation et le rapprochement des coteaux, les éoliennes seront masquées, il y a davantage de visibilité avec le recul. D'autres photomontages seront réalisés pour s'en rendre compte concrètement.

Photomontage depuis Junay



Le photomontage est réalisé à l'arrivée sur le village de Junay. Le relief masque complètement les éoliennes, en dehors de quelques pales visibles au-dessus du relief.

Photomontage depuis Tissey



Les éoliennes visibles (sud du parc) sont en partie masquées par les boisements et les bâtiments.

Photomontage depuis Vézannes



Les éoliennes (sud du parc) sont visibles, mais la végétation et le relief masquent les autres éoliennes.

Photomontage depuis Bernouil



à 1 km de l'éolienne la plus proche

Il s'agit de la vue la plus proche du futur parc éolien. Toutes les éoliennes sont visibles.

⇒ Intégration paysagère, remarques générales

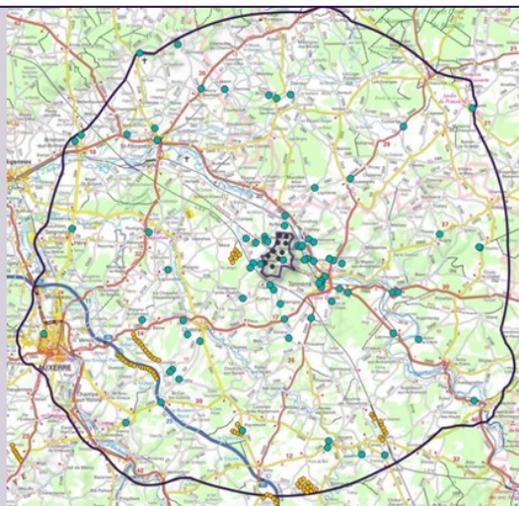
M. CALONNE, Maire de Cheney, fait remarquer que l'espacement entre les éoliennes est beaucoup plus important que pour le parc éolien de Dyé. Le parc éolien des Six Communes sera donc logiquement plus visible.

Mme PETITDEMANGE rappelle que les éoliennes de Dyé sont plus petites (150 mètres de hauteur en bout de pale), donc plus rapprochées, et 3 fois moins puissantes (2 MW par éolienne).

Mme PETITDEMANGE présente la carte avec l'ensemble des points de vue depuis lesquels seront réalisés des photomontages, dans un rayon large de 20 km, jusqu'à Auxerre. Des photomontages seront notamment réalisés depuis les routes départementales de l'Aube.

L'intégration paysagère des éoliennes

- 52 PDV
- Prise en compte des parcs éoliens construits ou autorisés
- Prise en compte des projets de Vézannes et Collan-Serrigny-Tissey



M. CALONNE estime que les communes situées le long de la D905 (Dannemoine, Cheney et Tronchoy) auront une bonne visibilité sur le parc éolien. Il considère également que le long de la D43, la proximité des coteaux limite la visibilité. Il souhaiterait que d'autres

photomontages soient réalisés depuis les communes limitrophes, notamment un sur la route entre Cheney et Tronchoy.

M. PROT indique que lors du pôle EnR, il a été demandé de prendre davantage de recul jusqu'au département de l'Aube en réalisant des photomontages depuis Marolles-sous-Lignièrès, Lignièrès et Flogny-la-Chapelle qui auraient également une vue sur le futur parc éolien.

Plusieurs participants souhaitent qu'un photomontage soit réalisé sur la D905, à la sortie de Tonnerre, en direction de Lézines, à la sortie de la forêt, en descendant, avant le rond-point qui dessert également la D965. Mme PETITDEMANGE explique que ce photomontage est déjà prévu (il faudra en vérifier l'emplacement exact). Elle précise que les points de vue sont placés de manière à prendre en compte le relief et la végétation, ainsi que les monuments historiques, pour avoir de la visibilité. Par exemple, des photomontages sont systématiquement réalisées en entrée et sortie de village, où la visibilité par rapport à l'urbanisation est la meilleure.

Mme PETITDEMANGE ajoute que les photomontages sont en cours de traitement. Un 1^{er} rendu plus complet des photomontages sera disponible dans le courant du mois de janvier 2021, prenant également en compte l'état actuel du développement éolien (parcs en fonctionnement ou projets autorisés ou en construction, dont celui de Collan et Serrigny) pour rendre compte des effets cumulés des parcs.

Question : *Un photomontage sera-t-il réalisé depuis l'abbaye de Pontigny ?*

Réponse : oui.

Information et dialogue à venir

Mme PETITDEMANGE présente les prochaines actions pour l'information et le dialogue autour du projet éoliens des Six Communes.

- ✓ Nouvelle lettre d'information à distribuer début 2021
- ✓ Permanences d'information en mairie pour les habitants
- ✓ Rencontres avec les collectivités et les propriétaires-exploitants
- ✓ Présentation du projet lors d'événements communaux

➤ Lettre d'information n°3

Invitation par **la lettre d'information**, distribuée au moins 2 semaines avant les permanences

Contenu:

- ✓ Présentation du projet
- ✓ Invitation aux permanences d'information
- ✓ Édito des maires ?

Modalité:

- ✓ Proposition : Chaque maire s'exprime succinctement sur ce projet
- ✓ Quand: pour le mois de janvier 2021 (avant la publication de la lettre d'info)
- ✓ Comment : par retour mail contact@eolien-sixcommunes.com
- ✓ Envoi des lettres d'information aux Six communes + communes limitrophes pour distribution aux habitants



Il est convenu que la prochaine lettre d'information soit introduite par un témoignage des six maires.

Question : Est-il possible d'avoir accès aux statistiques de fréquentation du site internet ?

Réponse : Oui. Il y a des pics de fréquentation du site internet à chaque distribution de la lettre d'information².

² Suite à la réunion de travail, Siemens Gamesa donne quelques chiffres complémentaires : en 2020, il y a eu 135 pages du site internet vues, 34 sessions, avec une durée moyenne de visite par session de près de 2 minutes.

➤ Rencontres d'information

Invitation par **la lettre d'information**, distribuée au moins 2 semaines avant les permanences

Objectifs des permanences pour les habitants :

- ✓ Rencontrer Siemens Gamesa
- ✓ Découvrir les réflexions qui ont permis d'aboutir à la définition du projet éolien des Six Communes
- ✓ Découvrir des photomontages
- ✓ Echanger avec le porteur du projet et poser toutes leurs questions

Modalités d'organisation à définir :

- ✓ Lieux de la permanence : à définir ?
- ✓ La date : avant le dépôt du dossier – à définir ?
- ✓ Les horaires : fin de journée ?

Avec mise en place du protocole sanitaire selon la situation

Mme PETITDEMANGE explique que la permanence d'information est une rencontre, ouverte au grand public, se déroulant sur un temps long pour éviter tout attroupement de personnes dans les conditions sanitaires actuelles. Les participants pourront voir la carte d'implantation et les photomontages en grand format.

M. LHOMME précise qu'il est important d'apporter une information identique pour l'ensemble des personnes du territoire.

➤ Présentation aux conseils municipaux

Rencontre ou information à prévoir auprès des collectivités :

- ✓ Les conseils municipaux des six communes
- ✓ La Communauté de Communes pour présenter le projet
- ✓ Les communes limitrophes de Dannemoine, Tronchoy, Cheney, Dyé, Collan, Serrigny, Tonnerre, Epineuil

Dans quel format ? À quel moment ?

Rencontre ou information à prévoir auprès des propriétaires/ exploitants

Présentation du projet lors d'événements communaux :

- ✓ le festival de Roffey ?
- ✓ d'autres suggestions ?

Les 6 communes

Mme PETITDEMANGE propose que les présentations aux différents conseils municipaux soient abordées au cas par cas avec chaque mairie. Les mairies sont invitées à informer Siemens Gamesa de la date de tenue de leur prochain conseil municipal³.

Les communes limitrophes et l'intercommunalité

M. CALONNE est également intéressé par une présentation du projet à son conseil municipal, lors d'une réunion spécifique (date et horaire à déterminer). Il confirme également que la distribution de la lettre d'information sur sa commune n'a pas suscité de réaction à ce jour.

Il ajoute qu'il lui semble important d'informer et de rencontrer toutes les communes limitrophes. Madame CHARBONNEAU ajoute que les communes limitrophes pourront également recevoir la lettre

³ Suite aux échanges de la réunion de travail n°3, Siemens Gamesa a sollicité par courriel le 22 décembre 2020 les maires des 6 communes pour connaître les dates des prochains conseils municipaux afin de venir y présenter le projet éolien.

d'information, les habitants pourront donc participer à la permanence d'information.

M. LHOMME explique que l'information auprès de la Communauté de communes n'est pas nécessaire puisque la politique du conseil communautaire est de ne pas rencontrer les développeurs éoliens, très nombreux sur le secteur. Par ailleurs, il informe directement la Présidente de l'intercommunalité de l'avancement du projet.

Il est convenu qu'un courrier d'information, par courtoisie, sera tout de même envoyé à la Communauté de communes.

➤ Autres moyens d'information

Concernant le festival de Roffey qui se tient mi-août, M. GAUTHERON indique qu'il n'est pas en mesure de dire si le festival aura bien lieu en 2021.

M. CALONNE propose de mettre des ballons gonflés à l'hélium à l'emplacement et la hauteur du mât de chaque éolienne, pendant quelques jours, pour permettre de se rendre compte visuellement des implantations depuis les alentours. Mme PETITDEMANGE indique que ce type de simulation avec des ballons est utilisé dans le cadre d'études ou procédures administratives spécifiques pour les services de l'État, mais que c'est coûteux et très sensible à la météo (vent).

Mme CHARBONNEAU propose aux Maires de parler du projet éolien à l'occasion de leurs vœux de début d'année. Néanmoins, des maires rappellent que toute organisation de rassemblement est impossible au moins jusqu'au 20 janvier 2021.

M. CALONNE ajoute avoir déjà intégré un paragraphe sur le projet éolien des Six Communes dans le dernier bulletin municipal de la commune.

➔ Calendrier

Une discussion a lieu sur le calendrier dans lequel les actions d'information et de dialogue doivent intervenir.

Un consensus émerge pour une information large, accessible à tous les habitants, dont les conditions restent à déterminer par Siemens Gamesa et les Maires des 6 communes, tout en respectant les contraintes sanitaires.

Les rencontres d'information devront se tenir après le 15 janvier, de façon à pouvoir présenter des photomontages non encore finalisés, et prendre en compte les vacances scolaires (du 6 au 22 février).

Siemens Gamesa a rencontré chaque Maire des 6 communes pour déterminer un calendrier précis des actions d'information et de dialogue :

- distribution de la lettre d'information (y compris à Tronchoy, Cheney et Dannemoine), une semaine avant l'information au public (au plus vendredi 22 janvier), incluant un témoignage des Maires des 6 communes
- 29 janvier, à 19h : présentation du projet en visioconférence
- 30 janvier, de 9h à 13h : information au public en salle des fêtes de Vézennes
- mise à disposition de photomontages et cartes, dans les mairies des 6 communes et de Tronchoy, Cheney et Dannemoine, pour consultation aux horaires d'ouverture des mairies
- présentation du projet aux conseils municipaux (à envisager avec chaque commune concernée)

Conclusion

Mme PETITDEMANGE explique que par rapport au planning de dépôt de la demande d'autorisation environnementale (engagement initial pour un dépôt avant fin mai), il y a encore des études à mener et beaucoup de visites sur le terrain de la part de l'équipe de Siemens Gamesa. Elle précise que la nouvelle loi ASAP oblige à envoyer le résumé non-technique du projet à toutes les communes d'accueil et limitrophes 1 mois avant le dépôt du dossier.

Mme PETITDEMANGE remercie les participants pour leur participation à cette réunion malgré ce format en visioconférence

M. DELATTE conclut la réunion. Siemens Gamesa reviendra vers les membres du groupe de travail et notamment vers les Maires pour organiser la suite du dispositif d'information et de dialogue avec la population. Pendant ce temps toute personne intéressée par le projet est invitée à contacter l'équipe de Siemens Gamesa par email :

contact@eolien-sixcommunes.com